

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-099

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 10 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

18 présents + 2 pouvoirs (20 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membres suppléants présents :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune de Bousais : Gérard GIRET

2 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Excusés : Ludovic BARREAU, Jacky JOZEAU, Jean-François COIFFARD, Jacques ROY, Claude SERVANT, Claire SAINCOURT, Céline PIGNON, Frédéric LIAIGRE

Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 4 septembre

AFFAIRES IMMOBILIERES

Echange de terrains sur le site du Cébron

- Vu les délibérations communautaires D2018-158 du 11 décembre 2018 et D2019-01 du 5 février 2019
- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 02 novembre 2018
- Vu la proposition du Département des Deux-Sèvres

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'annuler les délibérations D2018-158 du 11 décembre 2018 et D2019-01 du 5 février 2019
- ✓ D'autoriser vis à vis du Département des Deux-Sèvres :
 - La cession des parcelles nues cadastrées AM n°145 et n°148 dont les surfaces respectives sont de 473 m² et 695 m² soit 1 168 m² pour un montant de 3 522 €
 - L'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AM n°143 d'une superficie de 1 630 m² avec servitude de passage au profit du Département des Deux-Sèvres pour un montant de 22 000 €.

- ✓ De confier aux services du Département des Deux-Sèvres l'acte administratif sous forme d'échange avec soulte
- ✓ D'Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cet échange immobilier.

A Airvault, le 10 septembre 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20190916-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-09-2019

Publication le : 16-09-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48